



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates  
Information (IVS)

	Taux	Chômeurs	
Valais	3.9%	5341	↘
Haut-Valais	1.6%	622	↘
Valais Central	4.6%	2455	↘
Bas-Valais	5.0%	2264	↘

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 avril 2011

### Poursuite de la baisse du chômage en Valais en mars

**(IVS).- 5341 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) du canton du Valais à la fin mars, soit 1046 de moins qu'à la fin février. Le taux de chômage valaisan atteignait 3.9% (-0.7 point) à la fin mars. Ce repli s'explique par des facteurs saisonniers. Sur le plan suisse, le Valais est le canton où le chômage a le plus fortement reculé en mars.**

Le chômage continue à évoluer favorablement en Valais. Le nombre de chômeurs y est en diminution de 17% par rapport à mars de l'année précédente.

La baisse marquée du chômage dans le Valais Central et le Bas-Valais s'explique principalement par la poursuite de la reprise d'activité dans la construction/machinistes et l'agriculture. Les professions liées à ces branches représentent près de 89% du recul total du chômage enregistré en mars. La situation dans les professions liées à la construction/machinistes continue à évoluer favorablement : le nombre de chômeurs y est inférieur de 40% par rapport au mois précédent et de 34% par rapport à l'année précédente.

Les premières inscriptions au chômage ont été enregistrées dans les professions liées au tourisme. L'hôtellerie-restauration/nettoyage commence à ressentir l'approche de la fin de la saison hivernale.

### Les effets de la révision de la loi sur l'assurance-chômage

Selon une estimation du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) et de la Caisse publique cantonale valaisanne de chômage, entre 600 et 700 demandeurs d'emploi seront touchés par l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) le 1<sup>er</sup> avril 2011. Ces données sont encore provisoires ; des indications plus précises seront disponibles ultérieurement.

#### *Note aux rédactions*

*Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30 – Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21*



## Les chiffres essentiels du chômage valaisan en mars 2011

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2011	var. mens.	var. ann.	Mars 2011	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.4%	-0.2 pt	-0.8 pt	134905	-8420	-31127
Valais	3.9%	-0.7 pt	-0.8 pt	5341	-1046	-1125
Haut-Valais	1.6%	-0.1 pt	-0.2 pt	622	-48	-78
Valais Central	4.6%	-0.9 pt	-0.8 pt	2455	-505	-468
Bas-Valais	5.0%	-1.1 pt	-1.3 pt	2264	-493	-579
RAV Oberwallis	1.6%	-0.1 pt	-0.2 pt	622	-49	-75
ORP Sierre	3.8%	-0.7 pt	-0.7 pt	772	-150	-135
ORP Sion	5.0%	-1.1 pt	-1.1 pt	1684	-354	-337
ORP Martigny	5.2%	-1.6 pt	-1.3 pt	1311	-389	-312
ORP Monthey-St Maurice	4.8%	-0.5 pt	-1.3 pt	950	-106	-269

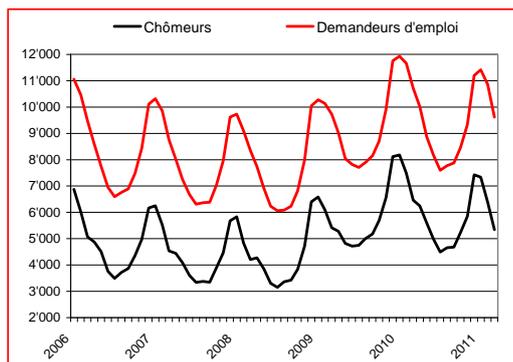
### 1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2011	var. mens.	var. ann.	Mars 2011	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	4.5%	-0.6pt	-1.2pt	883	-105	-225
25-49 ans	3.8%	-0.9pt	-0.8pt	3267	-774	-694
50 ans et plus	3.7%	-0.6pt	-0.7pt	1191	-167	-206
Femmes	4.0%	-0.1pt	-0.1pt	2330	-60	-76
Hommes	3.8%	-1.3pt	-1.3pt	3011	-986	-1049
Suisses	2.4%	-0.2pt	-0.4pt	2663	-235	-451
Etrangers	9.8%	-2.9pt	-2.4pt	2678	-811	-674

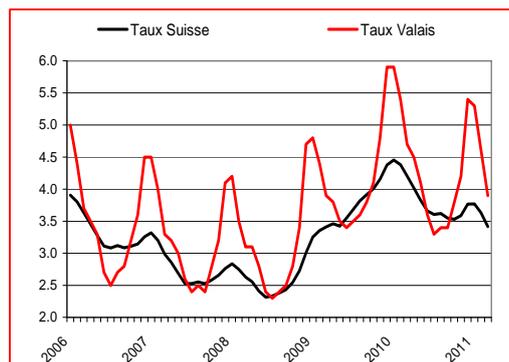
### 2. Profil des chômeurs

	Mars 2011	var. mens.	var. ann.
<b>Professions saisonnières</b>			
Construction	967	-652	-489
Machinistes	111	-78	-66
Hôtellerie, restauration et économie domestique	832	55	-16
Nettoyage, hygiène et soins corporels	250	14	-22
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	375	-197	-58
<b>Professions non saisonnières</b>			
Industrie <sup>1</sup>	468	-67	-185
Professions commerciales et de la vente	517	-11	-11
Transports et activités techniques <sup>2</sup>	337	-41	-103
Information et communication <sup>3</sup>	164	-16	-10
Activités spécialisées, scientifiques et financières <sup>4</sup>	205	-13	-7
Activités de service administratif et de soutien <sup>5</sup>	527	-23	6
Santé humaine et action sociale <sup>6</sup>	302	11	-9
Professions artistiques	34	-3	-13
Autres professions <sup>7</sup>	252	-25	-142

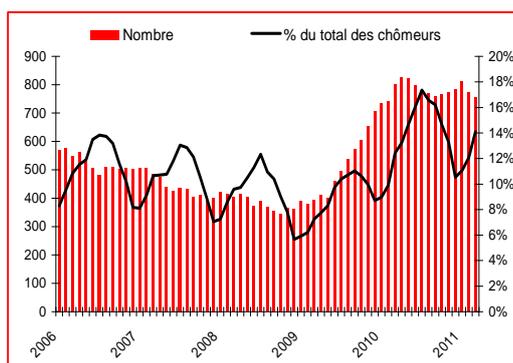
### 3. Chômage selon les groupes de professions



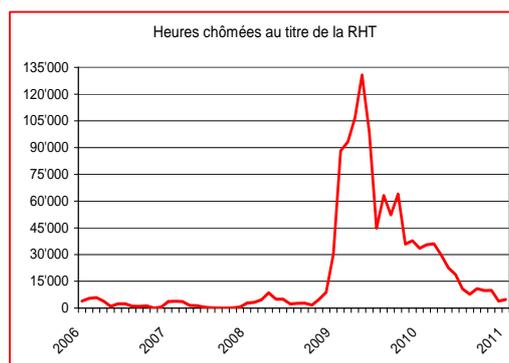
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée<sup>8</sup>



7. Evolution de la RHT<sup>9</sup>

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) > Informations > Publications

<sup>1</sup> **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture

<sup>2</sup> **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique

<sup>3</sup> **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées

<sup>4</sup> **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte

<sup>5</sup> **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité

<sup>6</sup> **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement

<sup>7</sup> **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié

<sup>8</sup> **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

<sup>9</sup> **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.